

Affaires de la Société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **52 (1901)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Affaires de la Société.

Résumé des délibérations du Comité permanent.

Séance du 29 avril 1901.

Il est procédé à la réception de deux nouveaux membres de la Société, savoir : MM. *Wassner*, *Kilian*, président de la commission forestière de Derendingen et *Walser*, *Hermann*, stagiaire forestier à Coire.

M. *Merz*, inspecteur des forêts, est désigné comme délégué pour la question des assurances; la circulaire présentée par lui à ce sujet est adoptée.

Il résulte d'une demande adressée à MM. les professeurs du cours donné à Zurich pour le personnel forestier supérieur, qu'un petit nombre d'entre eux seulement autoriserait la publication des conférences données. Cette publication pouvant faire du tort à la participation future aux cours de même genre, il est décidé de ne pas donner suite à l'idée de cette publication.

Ensuite de deux demandes de subsides pour voyages d'études, il est accordé à chacun des postulants 200 fr. à prélever sur le fonds de Morsier. Relativement à l'usage de ce fonds, le Comité décide d'établir un règlement d'après lequel la préférence serait accordée aux forestiers en fonctions.

En ce qui concerne la prochaine assemblée annuelle, le Comité local est autorisé à élever le prix de la carte de fête, d'une surtaxe correspondant à l'augmentation des frais occasionnés, pour les participants qui ne sont ni membres de la société, ni invités.



Réunion de 1901 à Neuchâtel.

Le Comité local nous fait savoir que la Réunion reste fixée définitivement aux 5, 6 et 7 Août et qu'au premier jour, il enverra le programme directement à chaque membre de la Société.

Le matin du Lundi 5 sera consacré à l'assemblée et l'après-midi à une course en bateau en vapeur au château de Vaumarcus.

Le mardi 6, course au Creux-du-Van, et le mercredi 7 excursion dans les forêts communales de Couvet et de St-Sulpice.

